

## **Compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 23 septembre 2008**

L'an deux mille huit et le vingt trois septembre à 19h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Didier PERELLO, Président,

### **Etaient Présents :**

Pour la commune de Bonnieux : Messieurs RUFFINATO, CASALIS, RINAUDO

Pour la commune de Goult : Messieurs PERELLO, CHABAUD, FERRAZ

Pour la commune de Lacoste : Madame LOUCHE, Monsieur HAUPTMANN

Pour la commune de Lioux : Messieurs FARGE, FOURNIER

Pour la commune de Ménerbes : Messieurs GROSCLAUDE, RUFFINATTO

Pour la commune de Murs : Monsieur ARENA, Madame LE MAT

Pour la commune de Roussillon : Madame BONNELLY, Messieurs BONHOMME, JEAN

Pour la commune de Saint Pantaléon : Monsieur MILLE, Madame DAPRES

### **Etait absent :**

Pour la commune de Ménerbes : Monsieur ROUSSET-ROUARD

Secrétaire de séance : Claude JEAN

M. Yves ROUSSET-ROUARD ne pouvant assister à toute la réunion, le Président propose d'aborder la présentation du nouveau logo de la communauté de communes, avant les points de l'ordre du jour. Après discussion, le logo présenté est accepté et concernant le papier à en tête, il sera placé à gauche de la feuille avec les noms des communes sur le côté droit.

Le graphiste fera de nouvelles propositions quant au bleu du ciel.

Une photo du conseil sur le Pont Julien sera prise prochainement. Le photographe déterminera l'angle sous lequel celle-ci devra être faite, qui lui-même déterminera l'heure.

Afin que tout le monde soit présent la date d'un dimanche sera retenue.

### **1 / Approbation du compte rendu de la réunion du 24/07/2008.**

Vote à l'unanimité

#### **/ Compte rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales :**

Signature d'un devis de 8 411 € HT de l'entreprise LUBERON TP pour des réparations de voirie sur le chemin de Meille consécutif à la dégradation de celui-ci par un véhicule.

### **2 / Décision modificative n°2 - budget principal 2008**

#### **Crédits à ouvrir**

<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
66	66111		Intérêts des emprunts et dettes	12 000,00
16	1641	OFI	Emprunts en euro	30 940,00
20	2031	20081	Frais d'études structure multi accueil	15 000,00
			<b>Total</b>	<b>57 940,00</b>

## Crédits à déduire

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
011	611		Contrat de prestations de services (ANC)	- 12 000,00
23	2315	10003	Installation matériel et outillage	- 45 940,00
			<b>Total</b>	<b>- 57 940,00</b>

Vote à l'unanimité.

### 3 / Salle de danse intercommunale

Une convention est passée entre la commune de Bonnieux et la communauté de communes du Pont-Julien pour la participation aux frais d'électricité, d'eau et des visites de maintenance des extincteurs. Ces frais seront calculés au prorata des heures d'utilisation de cette salle par l'association, ou les associations utilisatrices de celle-ci.

Un débat s'engage autour de cette utilisation. Certains auraient préféré que l'on puisse recevoir des associations autres que la danse.

Une majorité repousse cette demande.

Une deuxième convention de mise à disposition de cette même salle de danse par la communauté de communes à l'association pratiquant cette activité est proposée. Un planning de son utilisation, avec les créneaux horaires, sera joint à celle-ci afin de pouvoir éventuellement faire profiter à une autre association, pratiquant elle aussi la danse, dans cette salle. Une réunion avec les différents utilisateurs se tiendrait pour planifier son utilisation.

Si d'aventure cette ou ces associations devaient disparaître une autre destination de ces équipements serait envisagée.

La gestion de cette salle est confiée à la communauté de communes.

Vote à la majorité, 1 abstention pour les deux conventions.

### 4 / Achat de parts sociales à la SCIC SA OKHRA

La scic OKHRA a présenté une demande de subvention pour une exposition. Le président propose, ne pouvant accéder à cette demande et afin de répondre en partie à celle-ci, d'acheter pour un montant de 1200 € de parts sociales de la scic.

Vote à l'unanimité.

### 5 / Avis sur la demande d'autorisation d'exploitation de centre de stockage de déchets inertes par la commune de Goult

Suite à un courrier de la préfecture de Vaucluse relatif aux décharges publiques, la commune de Goult y a répondu positivement. La communauté de communes, ayant la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers, doit donner son avis à la commune de Goult pour l'utilisation de cette décharge. Seuls les gravats sont autorisés.

Avis favorable à l'unanimité.

### 6 / Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2007

Le président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport établi par les employés de la communauté se décompose en deux parties :

La première partie traite de la collecte effectuée par l'entreprise SAROM. Une présentation de son organisation et des services rendus avec le matériel utilisé dans chaque commune. Un récapitulatif des tonnages enlevés en ordures ménagères, et déchets recyclables collectés en bacs jaunes et en point d'apport volontaire.

Un comparatif est fait par rapport aux tonnages réalisés par le SIRTOM et nous est très défavorable. Un important travail de communication doit être entrepris dans chaque commune afin que ce simple geste de tri sélectif devienne naturel à chacun d'entre-nous.

Un débat s'engage autour des résidences secondaires, mais sera traité ultérieurement par la commission idoine.

La deuxième partie reprend la communication faite par le SIRTOM sur son fonctionnement, ses collectes résiduelles et sélectives et son coût.

Vote à l'unanimité.

#### **7 / Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité**

Comme pour chaque commune des indemnités sont versées au receveur municipal. La communauté de communes bénéficiant de sa part des mêmes aides, ces mêmes indemnités lui seront accordées.

Vote à l'unanimité.

#### **8 / Création et composition des commissions communautaires suite aux nouveaux statuts**

Certaines communes n'ont pas encore adressé les délibérations consécutives aux changements de statuts. Ce simple rappel leur permettra de pallier cet oubli.

#### **9 / Questions diverses :**

. Un état d'avancement de l'étude nécessaire à l'éligibilité de l'ADSL sur le territoire de la communauté est présenté et son articulation entre les communautés de communes du pays d'Apt et de Coustellet.

. Le projet du conservatoire des sciences à été présenté au riverain immédiat et une prochaine réunion est prévue le 15 octobre.

. L'ouverture des plis pour l'étude de la structure multi-accueil est prévue le 10 octobre prochain à 14 heures 30.

. Une formation CACES est programmée par la communauté de communes en février 2009. Cette formation d'une semaine sera faite pour les conducteurs de tractopelle et d'épareuse. Toutes les communes intéressées devront faire leur demande auprès de la communauté de communes. 4 agents pourront être inscrits.

. L'inauguration de la salle de danse est prévue le vendredi 24 octobre à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

Vu pour être affiché, le 7 octobre 2008, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.